RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Notaire

Stéphane DROUET

Successeur de Maîtres Jacques MOREAU, Jean-Claude ALSAC et Michel DUTERTRE
75 bis avenue Jean-Jaurès - B.P. 56 - 89 400 MIGENNES

Tél. : [redacted]
Fax : [redacted]
Etude fermée les jeudi et samedi après-midi
Réception sur rendez-vous

Dossier suivi par
Charlène POIRIE

SUCCESSION Madame Jacqueline LAMY
1007161 /SD /CPO /

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Stéphane DROUET Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle "Stéphane DROUET, Notaire" titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, atteste être chargé du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDEE

Madame Jacqueline Odette Reine **ROGER**, en son vivant Retraitée, demeurant à JOIGNY (89300) 1 Allée Pierre de Coubertin Hameau de retrait[redacted] le [redacted]
[redacted] premières noces de Monsieur Daniel Henri **PREVOST,** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de SENS le 19 juin 1969.
[redacted] en secondes noces de Monsieur Jean-Yves Jacques **LAMY** et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité [redacted]
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à JOIGNY (89300) (FRANCE), le 12 novembre 2023.

Absence de disposition de dernières volontés

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort émanant de la personne décédée.

Dévolution Successorale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Héritier(s)

Monsieur Didier Jean Léon **PRÉVOST**, Chirurgien-Dentiste, demeurant à SENAN (89710) 4 Cours Bourgeois.
[redacted] le [redacted]
[redacted] premières noces de Madame Catherine Françoise Andrée Antoinette GUÉVEL, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de SENS (89100) le 20 juin 1985.
[redacted] en secondes noces de Madame Michèle Christine **CONSTANT** suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de SENS (89100) le 10 juin 2008, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité [redacted].
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son fils unique issu de sa première union avec Monsieur Daniel PRÉVOST.

Habile à se dire et porter seul héritier.

QUALITES HEREDITAIRES

Monsieur Didier **PREVOST** est habile à se dire et porter héritier de Madame Jacqueline **ROGER** sa mère susnommée.

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par Maître DROUET, notaire à MIGENNES, le 5 février 2025.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Migennes
Le 5 février 2025.

[redacted]